



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 MARS 2024 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Alexis Nantel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice du Service des
communications et adjointe à la direction
générale

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 2024-03-069 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024 – ADOPTION

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2024 – Adoption

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2024 et de la
séance extraordinaire du 4 mars 2024 – Adoption

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de février 2024
- 5.2 Procès-verbal de correction de la résolution 2023-11-379 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2024
- 5.3 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 février 2024 – Premier projet de règlement 2207-7-2024

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 6.1 Demande de certificat d'autorisation d'affichage (PIIA) – 655, rue de la Visitation (lot 5 066 677) – Recommandation 05 CCU 24
- 6.2 Demande de certificat d'autorisation de rénovation (PIIA) – 701, rue de la Visitation (lot 5 259 730) – Recommandation 07 CCU 24
- 6.3 Demande de certificat d'autorisation de construction (PIIA) – 1029, rue de la Visitation (lot 6 312 097) – Recommandation 08 CCU 24
- 6.4 Approbation – Demande de lotissement – 91 à 93, 95 à 97, 101 à 105 et 109, rue Boucher – 54, 58, 62 et 66 à 70, rue Gouin

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

- 7.1.1 Approbation – Rapport des dépenses – Période du 8 février 2024 au 6 mars 2024
- 7.1.2 Approbation – Politiques et directive – Protection des renseignements personnels
- 7.1.3 Autorisation – Projet Carré Saint-Charles – Obtention des autorisations ministérielles pour la construction des infrastructures (rues)
- 7.1.4 Approbation – Assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec – Demande d'exemption du greffier et du directeur général adjoint
- 7.1.5 Autorisation – Changement d'un photocopieur à l'hôtel de ville
- 7.1.6 Approbation – Radiation d'un compte à recevoir

7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES

- 7.2.1 Approbation – Reconduction de l'entente de gestionnaire de formation – École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)
- 7.2.2 Ratification – Octroi d'un contrat pour la réparation du camion 09-19
- 7.2.3 Approbation – Contrat d'accompagnement – Service de la prévention des incendies
- 7.2.4 Approbation – Mandat pour la réalisation de tests hydrostatiques – Cylindres d'air

7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 7.3.1 Octroi de contrat – Produits chimiques – Regroupement d’achats 2024
- 7.3.2 Ratification – Octroi d’un contrat pour la réparation du camion 09-19
- 7.3.3 Approbation – Octroi d’un contrat pour la pose de pavage sur pierre – Année 2024
- 7.3.4 Approbation – Octroi d’un contrat pour la pose de pavage sur pavage – Année 2024

7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

- 7.4.1 Approbation – Modification à l’entente entre la Ville et l’Association Basketball Persévérance
- 7.4.2 Approbation – Exécution de travaux horticoles – Année 2024

7.5 REQUÊTES

- 7.5.1 Participation municipale pour l’année 2024 – Les Chanteurs de la Place Bourget
- 7.5.2 Participation municipale pour l’année 2024 – Fondation Richelieu de Joliette – Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices
- 7.5.3 Autorisation – Renouvellement d’adhésion pour l’année 2024 – Corporation de l’aménagement de la rivière L’Assomption (CARA)

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

- 8.1.1 Premier projet de règlement 2207-8-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de limiter les commerces de restauration rapide à proximité des écoles primaires dans les zones C-16 et H-30 – Adoption
- 8.1.2 Premier projet de règlement 2207-9-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir les ratios de stationnement pour les usages du groupe habitation – Adoption

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

- 8.2.1 Règlement 2207-8-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de limiter les commerces de restauration rapide à proximité des écoles primaires dans les zones C-16 et H-30 – Avis de motion, présentation et dépôt
- 8.2.2 Règlement 2207-9-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir les ratios de stationnement pour les usages du groupe habitation – Avis de motion, présentation et dépôt
- 8.2.3 Règlement 2245-2024 – Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée afin d’y

ajuster le tarif relatif à la vente de licences pour chiens –
Avis de motion, présentation et dépôt

- 8.2.4 Règlement 2230-1-2024 – Modifiant le règlement 2230-2023 concernant la paix et l'ordre dans la ville et décrétant certaines nuisances – Avis de motion, présentation et dépôt

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

- 8.4.1 Règlement 2218-1-2024 – Modifiant le règlement 2218-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher et de rénovation de son système de ventilation ainsi qu'un emprunt de 3 273 300 \$ à ces fins – Adoption
- 8.4.2 Règlement 2228-1-2024 – Modifiant le règlement 2228-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins afin d'y majorer le montant de l'emprunt – Adoption
- 8.4.3 Règlement 2242-2024 – Décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi qu'un emprunt de 1 141 500 \$ à ces fins – Adoption
- 8.4.4 Règlement 2244-2024 – Décrétant des travaux pour l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Flavie-Poirier et de la Petite-Noraie, pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle ainsi qu'un emprunt de 427 500 \$ à ces fins – Adoption

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1
2024-03-070

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2024 – ADOPTION

ATTENDU que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2024 et de la séance extraordinaire du 4 mars 2024 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la tenue de celles-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Alexis Nantel

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2024 et de la séance extraordinaire du 4 mars 2024, comme ils ont été rédigés, et les faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celles-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une dizaine de citoyens sont présents pour la période de questions.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de février 2024
- 5.2 Procès-verbal de correction de la résolution 2023-11-379 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023
- 5.3 Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 février 2024 – Premier projet de règlement 2207-7-2024

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1
2024-03-071

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE (PIIA) – 655, RUE DE LA VISITATION (LOT 5 066 677) – RECOMMANDATION 05 CCU 24

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**05 CCU 24**), faite lors de la réunion du 26 février 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux d'affichage au numéro 655, rue de la Visitation (lot numéro 5 066 677) par la Société « IGA Marché C&C Letort inc. », conformément au plan #8541 déposé par International Néon et daté du 23 novembre 2023 (**05 CCU 24**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2024-03-072

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE RÉNOVATION (PIIA) – 701, RUE DE LA VISITATION (LOT 5 259 730) – RECOMMANDATION 07 CCU 24

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**07 CCU 24**), faite lors de la réunion du 26 février 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux de rénovation au numéro 701, rue de la Visitation (lot numéro 5 259 730) par la Société « Groupe Immobilier PM inc. », conformément au plan 23-3893 déposé par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et daté du 7 février 2024 (**07 CCU 24**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2024-03-073

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION (PIIA) – 1029, RUE DE LA VISITATION (LOT 6 312 097) – RECOMMANDATION 08 CCU 24

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**08 CCU 24**), faite lors de la réunion du 26 février 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux de construction au numéro 1029, rue de la Visitation (lot numéro 6 312 097) par la Société « Les Entreprises Baillargeon & Coulombe inc. », conformément aux plans 24-010 déposés par Rubic architecture et datés du 16 février 2024, à la condition que les unités de climatisation soient intégrées à l'architecture ou disposées de manière à être peu perceptibles de la voie publique (**08 CCU 24**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2024-03-074

APPROBATION – DEMANDE DE LOTISSEMENT – 91 À 93, 95 À 97, 101 À 105 ET 109, RUE BOUCHER – 54, 58, 62, ET 66 À 70, RUE GOUIN

ATTENDU que la société « Groupe VPS inc. » a déposé, via M. Jean-Sébastien Coutu, arpenteur-géomètre, une demande de lotissement afin de créer les lots 6 622 795 et 6 622 796 en remplacement des lots 2 901 441, 2 901 442 et 2 901 707;

ATTENDU que les lots projetés sont conformes au règlement de lotissement 2208-2022 et que les lots originaires 2 901 441 et 2 901 442 découlent de la rénovation cadastrale et aucune contribution pour fins de parcs et espaces verts antérieure n'a été versée tout comme pour le lot 2 901 707 qui découle du lot 222-282 créé en 1983; et

ATTENDU la recommandation contenue au sommaire décisionnel UAT-24-02 concernant cette demande.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de lotissement déposée par la société « Groupe VPS inc. conditionnellement au versement d'une contribution financière de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multipliée par le facteur comparatif soit 39 237,50 \$ au fonds de parcs et espaces verts, le tout conformément aux dispositions du règlement 2208-2022 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

AFFAIRES COURANTES

7.1

ADMINISTRATION

7.1.1
2024-03-075

APPROBATION – RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 8 FÉVRIER 2024 AU 6 MARS 2024

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D’APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 8 février 2024 au 6 mars 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2
2024-03-076

APPROBATION – POLITIQUES ET DIRECTIVE – PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU que le 22 septembre 2021, le projet de loi 64 intitulé *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (L.Q. c. 25) a été sanctionné;

ATTENDU qu’un comité sur l’accès à l’information et à la protection des renseignements personnels (CAIPRP) a été formé (résolution 2022-10-286) et a débuté ses travaux afin d’élaborer deux politiques ainsi qu’une directive émanant de ce changement législatif important; et

ATTENDU que ces deux politiques et cette directive doivent obligatoirement être approuvées par le conseil avant d’être déployées dans l’organisation lesquelles sont jointes au sommaire décisionnel AJG-24-04.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D’APPROUVER les politiques P-39-2023/Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels et P40-2023/Politique de confidentialité de la Ville ainsi que la directive ADM-04/Directive concernant la gestion des incidents de confidentialité afin de se conformer aux dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (L.Q. c. 25) et nommer M. Simon Lalonde, responsable TIC, à titre de membre du CAIPRP.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3
2024-03-077

AUTORISATION – PROJET CARRÉ SAINT-CHARLES – OBTENTION DES AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES (RUES)

ATTENDU que le conseil municipal a approuvé le Plan d’ensemble du projet Carré Saint-Charles en décembre 2022 (résolution 2022-12-408) lequel projet se réalisera en plusieurs phases; et

ATTENDU qu'afin de planifier les prochaines phases du projet global, le promoteur (9432-9877 Québec inc.) désire compléter l'ensemble des formalités afin d'obtenir les autorisations ministérielles prévues à *la Loi sur la qualité de l'environnement* (articles 22 et 32) pour la construction des infrastructures (aqueduc, égout sanitaire et pluvial).

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER ADN Consultants à effectuer une demande d'autorisation concernant la construction des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de gestion des eaux pluviales pour le projet Carré Saint-Charles, tel qu'illustré au plan V51 préparé par Evoludev en date du 20 février 2024, les travaux projetés auront principalement lieu à l'intérieur des limites des lots 6 564 370 et 6 581 755 appartenant à 9432-9877 Québec inc., et du lot 6 495 208 appartenant à la Ville de Saint-Charles-Borromée; et

DE CONFIRMER que :

- La Ville, propriétaire du lot 6 545 710, a réservé ce terrain dans l'optique d'y implanter ultérieurement un poste de pompage sanitaire;
- La Ville ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du MELCC selon le 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 22 de la LQE;
- La Ville s'engage à acquérir le système de gestion des eaux pluviales, le système d'aqueduc, le système d'égout sanitaire, ainsi que l'ensemble des infrastructures, une fois les travaux complétés et jugés conformes;
- La Ville s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des équipements de traitement des eaux pluviales et de contrôle des débits (art. 220(5) REAFIE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4
2024-03-078

APPROBATION – ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC – DEMANDE D'EXEMPTION DU GREFFIER ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro AJG-24-06 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe concernant les demandes d'exemption pour la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec visant ce dernier et Me David Cousineau, directeur général adjoint; et

ATTENDU les dispositions du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* pour les avocats pratiquant exclusivement pour une ville.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil prenne acte des demandes d'exemption (2024-2025) formulées par Me Louis-André Garceau et Me David Cousineau en regard du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* et confirme que la Ville se porte garante, prend fait et cause et

répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces derniers dans l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5
2024-03-079

AUTORISATION – CHANGEMENT D'UN PHOTOCOPIEUR À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par M. Yannick Roy, trésorier et directeur du Service des finances et trésorerie, concernant le remplacement d'un photocopieur à l'hôtel de ville; et

ATTENDU les soumissions reçues et l'analyse de ces dernières.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'acquisition d'un photocopieur Konica Minolta Bishub C-300i au coût de 5 976 \$ (taxes en sus), tel que proposé par la firme RLM, une filiale de Le Groupe A&A suivant une soumission datée du 8 février 2024, cette dernière étant la plus avantageuse pour la Ville; et

DE FINANCER cette dépense à même le fonds de roulement lequel sera remboursé par des versements annuels et égaux sur une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.6
2024-03-080

APPROBATION – RADIATION D'UN COMPTE À RECEVOIR

ATTENDU le sommaire décisionnel FT-24-03 préparé par M. Yannick Roy, trésorier et directeur du Service des finances et trésorerie, concernant la radiation d'un compte à recevoir.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la radiation de tous les frais encourus relativement au dossier dont il est fait référence au sommaire FT-24-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

PRÉVENTION DES INCENDIES

7.2.1
2024-03-081

APPROBATION – RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION – ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ)

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité incendie*; et

ATTENDU que l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et la Ville de Saint-Charles-Borromée arrive à échéance.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 entre la Ville et l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

D'AUTORISER le capitaine du Service de la prévention des incendies, M. Jean-Christophe Arbour, à signer l'entente de renouvellement pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée; et

QUE la présente résolution ainsi que l'entente signée soient transmises à l'École nationale des pompiers du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.2
2024-03-082

RATIFICATION – RÉSILIATION – ENTENTE DE FOURNITURE D'UN SERVICE DE RAVITAILLEMENT EN AIR ET D'INSPECTION DE CYLINDRES

ATTENDU le sommaire décisionnel AJG-24-03 préparé par Me Louis-André Garceau, greffier et directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, concernant la résiliation de l'entente intervenue entre la Ville et Félix Sécurité inc. concernant la fourniture d'un service de ravitaillement en air et d'inspection de cylindres.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

RATIFIER la signature d'un addenda dont l'objet est de mettre fin prématurément à l'entente entre la Ville et Félix Sécurité inc. concernant la fourniture d'un service de ravitaillement en air et d'inspection de cylindres avec effet au 1^{er} mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.3
2024-03-083

APPROBATION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-24-10 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint, concernant l'octroi d'un mandat d'accompagnement pour la direction du Service de la prévention des incendies.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à la firme Icarium un mandat d'accompagnement pour la direction par intérim du Service de la prévention des incendies, le tout suivant une proposition d'affaires datée du 28 février 2024 au montant de 61 500 \$ (taxes en sus); et

DE MANDATER Me David Cousineau, directeur général adjoint, à signer tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2.4
2024-03-084

APPROBATION – MANDAT POUR LA RÉALISATION DE TESTS HYDROSTATIQUES – CYLINDRES D'AIR

ATTENDU le sommaire décisionnel PI-24-07 préparé par M. Jean-Christophe Arbour, capitaine au Service de la prévention des incendies, concernant l'octroi d'un mandat pour la réalisation de tests hydrostatiques sur les cylindres d'air; et

ATTENDU que ces tests sont requis afin d'attester le bon fonctionnement de ceux-ci.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à la firme Protection Incendie CFS inc. le contrat pour la réalisation de tests hydrostatiques sur les cylindres à air suivant une proposition d'affaires datée du 14 septembre 2023 au montant de 26 777,68 \$ (taxes incluses), cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme aux besoins de la Ville; et

D'AUTORISER un engagement d'une dépense d'un montant maximum de 30 000 \$ (taxes incluses) pour ce mandat afin de permettre la réalisation de tests additionnels au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.3.1
2024-03-085

OCTROI DE CONTRAT – PRODUITS CHIMIQUES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2024

ATTENDU que la Ville fait partie d'un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc sous l'appellation « Regroupement d'achats Rive-Nord » pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable;

ATTENDU que les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres et que la Ville de Terrebonne a assumé ce rôle pour l'année 2024 (résolution 2023-05-208, adoptée par le conseil municipal de la Ville le 29 mai 2023); et

ATTENDU les recommandations formulées au rapport par Mme Nathalie Savard, chef de section à l'approvisionnement à la Ville de Terrebonne, daté du 21 novembre 2023, quant à l'octroi des contrats pour l'achat de produits chimiques.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER les contrats ci-après énumérés aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres public SA23-9024 pour la fourniture de produits

chimiques 2024 aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées comme suit :

- Sulfate d'aluminium 48,8 % : Kemira Water Solutions Canada inc. : 0,3230 \$/kg;
- Polymère : TEKNO : 8,46 \$ / sac de 25 kg;
- Chlore gazeux : Brenntag Canada inc. : 5,98 \$/cylindre de 68 kg.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.2
2024-03-086

RATIFICATION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉPARATION DU CAMION 09-19

ATTENDU qu'un bris mécanique est survenu sur le camion 09-19 affecté au Service des travaux publics et génie qui nécessitait une réparation urgente;

ATTENDU que les soumissions reçues pour effectuer la réparation dépassent le seuil de délégation du directeur général; et

ATTENDU que le directeur général a autorisé les travaux de réparation sous réserve d'une ratification de cette dépense par le conseil municipal.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU DE :

RATIFIER l'octroi du contrat accordé à Camions Inter-Lanaudière au montant de 34 401,36 \$ (taxes incluses) pour la réparation du camion 09-19 du Service des travaux publics et génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.3
2024-03-087

APPROBATION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA POSE DE PAVAGE SUR PIERRE – ANNÉE 2024

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-24-15 préparé par M. Emmanuel Dion, directeur adjoint au Service des travaux publics et génie, concernant l'octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux de pose de pavage sur pierre pour l'année 2024.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation de travaux de pose de pavage sur pierre à Marion Asphalte inc. au coût unitaire de 30,00 \$/m² (taxes en sus) jusqu'à concurrence d'un montant de 40 000 \$ (taxes en sus), cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.4
2024-03-088

APPROBATION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA POSE DE PAVAGE SUR PAVAGE – ANNÉE 2024

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-24-16 préparé par M. Emmanuel Dion, directeur adjoint au Service des travaux publics et génie, concernant l'octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux de pose de pavage sur pavage pour l'année 2024.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation de travaux de pose de pavage sur pavage à Poitras Asphalte inc. au coût unitaire de 14,80 \$/m² (taxes en sus) jusqu'à concurrence d'un montant de 50 000 \$ (taxes en sus), cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

7.4.1
2024-03-089

APPROBATION – MODIFICATION À L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION BASKETBALL PERSÉVÉRANCE

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-24-09 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint, concernant l'approbation d'une modification à l'entente qui lie actuellement la Ville à l'Association Basketball Persévérance; et

ATTENDU que cette modification concerne l'ajout de coussins de sécurité dans le gymnase de l'école Le Préambule et la participation de la Ville pour le financement de ces équipements.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification à l'entente intervenue entre la Ville et l'Association Basketball Persévérance suivant la recommandation prévue au sommaire décisionnel DG-24-09 et autoriser monsieur le maire et le greffier à signer tous les documents donnant plein effet à la présente résolution; et

D'APPROUVER le versement d'une aide financière de 2 203,78 \$ à l'Association Basketball Persévérance laquelle doit servir à financer l'acquisition de ces équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.2
2024-03-090

APPROBATION – EXÉCUTION DE TRAVAUX HORTICOLES – ANNÉE 2024

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à des firmes spécialisées pour la réalisation de travaux horticoles pour 2024; et

ATTENDU les soumissions reçues et l'analyse qui en a été faite par les services municipaux tel qu'il appert du sommaire décisionnel DG-24-11.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

DE REJETER toutes les soumissions reçues concernant la réalisation de travaux horticoles au cours de l'année 2024; et

D'APPROUVER le transfert d'une somme de 50 000 \$ du poste 02-750-00-522 au poste 02-750-00-112 afin que ces travaux soient faits par les ressources de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

REQUÊTES

7.5.1

2024-03-091

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2024 – LES CHANTEURS DE LA PLACE BOURGET

ATTENDU la correspondance reçue de M. Lucien Dupuis, responsable des relations avec les partenaires pour les Chanteurs de la Place Bourget, concernant une demande de participation financière dans le cadre de leur campagne de financement 2024; et

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER aux Chanteurs de la Place Bourget la somme de 250 \$ à titre de soutien financier dans le cadre de leur campagne de financement 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.2

2024-03-092

PARTICIPATION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2024 – FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE – SOUPER DES AMBASSADEURS/AMBASSADRICES

ATTENDU la lettre reçue de la Fondation Richelieu de Joliette, concernant une invitation à participer au Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices, dans le cadre de leur campagne 2024; et

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER une aide financière de 250 \$ à la Fondation Richelieu de Joliette en guise de participation de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.3
2024-03-093

AUTORISATION – RENOUELEMENT D’ADHÉSION POUR L’ANNÉE 2024 – CORPORATION DE L’AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L’ASSOMPTION (CARA)

ATTENDU la demande de renouvellement d’adhésion en tant que membre de la CARA pour l’année 2024; et

ATTENDU que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUELER l’adhésion de la Ville de Saint-Charles-Borromée à la CARA pour l’année 2024 et verser la somme de 229,95 \$ à titre de cotisation annuelle pour l’année 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

RÉGLEMENTATION

8.1

PREMIER PROJET – ADOPTION

8.1.1
2024-03-094

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2207-8-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE LIMITER LES COMMERCES DE RESTAURATION RAPIDE À PROXIMITÉ DES ÉCOLES PRIMAIRES DANS LES ZONES C-16 ET H-30 – ADOPTION

ATTENDU les restrictions liées à la future implantation d’une école primaire à proximité de l’intersection de la rue des Ormeaux et du boulevard L’Assomption Ouest; et

ATTENDU qu’il y a lieu de restreindre l’implantation de certains types de commerces de restauration à moins de 500 mètres d’une école primaire dans les zones C-16 et H-30.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D’ADOPTER le premier projet de règlement 2207-8-2024 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de limiter les commerces de restauration rapide à proximité des écoles primaires dans les zones C-16 et H-30; et

DE TENIR une assemblée publique de consultation quant à l’objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.2
2024-03-095

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2207-9-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE REVOIR LES RATIOS DE STATIONNEMENT POUR LES USAGES DU GROUPE HABITATION – ADOPTION

ATTENDU l’adoption par le conseil municipal du règlement de zonage 2207-2022; et

ATTENDU qu'il est démontré que les ratios de cases de stationnement pour les usages résidentiels au règlement 2207-2022 sont trop élevés.

**Sur la proposition de Alexis Nantel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2207-9-2024 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de revoir les ratios de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales et les résidences pour personnes âgées; et

DE TENIR une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.2.1 APD

RÈGLEMENT 2207-8-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE LIMITER LES COMMERCES DE RESTAURATION RAPIDE À PROXIMITÉ DES ÉCOLES PRIMAIRES DANS LES ZONES C-16 ET H-30 – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Chantal Riopel, conseillère municipale, donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2207-2022, afin de limiter les commerces de restauration rapide à proximité des écoles primaires dans les zones C-16 et H-30.

L'objectif de ce règlement est de définir les commerces de restauration rapide et d'interdire leur implantation à moins de 500 mètres d'une école primaire dans les zones C-16 et H-30.

Soyez avisés que ce projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.2.2 APD

RÈGLEMENT 2207-9-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE REVOIR LES RATIOS DE STATIONNEMENT POUR LES USAGES DU GROUPE HABITATION – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Robert Groulx, conseiller municipal donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2207-2022, afin de revoir les ratios de stationnement pour les usages du groupe habitation.

L'objectif de ce règlement est de revoir les ratios de cases de stationnement pour les habitations multifamiliales et les résidences pour personnes âgées.

Soyez avisés que ce projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.2.3 APD

RÈGLEMENT 2245-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2158-2019 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE AFIN D'Y AJUSTER LE TARIF RELATIF À LA VENTE DE LICENCES POUR CHIENS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Denis Bernier, conseiller municipal donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée afin d'y ajuster le tarif relatif à la vente de licences pour chiens.

L'objectif de ce règlement est de modifier le règlement 2158-2019 afin d'y préciser le tarif pour la vente de licences pour les chiens suite à l'octroi du contrat AOP2023-11.

Soyez avisés que ce projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.2.4 APD

RÈGLEMENT 2230-1-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2230-2023 CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE DANS LA VILLE ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Alexis Nantel, conseiller municipal donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 2230-2023 concernant la paix et l'ordre dans la ville et décrétant certaines nuisances.

L'objectif de ce règlement est d'encadrer l'utilisation d'appareils de cuisson extérieur sur les propriétés de la Ville lors de la location de locaux par un tiers.

Soyez avisés que ce projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.3

SECOND PROJET – ADOPTION

8.4

RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

8.4.1

2024-03-096

RÈGLEMENT 2218-1-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2218-2023 LEQUEL DÉCRÈTE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER ET DE RÉNOVATION DE SON SYSTÈME DE VENTILATION AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 273 300 \$ À CES FINS – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 2218-1-2024 modifiant le règlement 2218-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher et de rénovation de son système de ventilation ainsi qu'un emprunt de 3 273 300 \$ à ces fins, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2024;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objet de majorer le montant de l'emprunt (3 273 300 \$ à 5 219 600 \$) suite à la réception des estimations des professionnels mandatés pour la réalisation de ce projet; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement 2218-1-2024 modifiant le règlement 2218-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher

et de rénovation de son système de ventilation ainsi qu'un emprunt de 3 273 300 \$ à ces fins afin d'y majorer l'emprunt à 5 219 600 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.2
2024-03-097

RÈGLEMENT 2228-1-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2228-2023 LEQUEL DÉCRÈTE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET D'AMÉLIORATION DU GARAGE MUNICIPAL AINSI QU'UN EMPRUNT DE 5 028 000 \$ À CES FINS AFIN D'Y MAJORER LE MONTANT DE L'EMPRUNT – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 2228-1-2024 modifiant le règlement 2228-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins afin d'y majorer le montant de l'emprunt, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2024;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objet de majorer le montant de l'emprunt (5 028 000 \$ à 7 806 400 \$) suite à la réception des estimations des professionnels mandatés pour la réalisation de ce projet; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement 2228-1-2024 modifiant le règlement 2228-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins afin d'y majorer le montant de l'emprunt à 7 806 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.3
2024-03-098

RÈGLEMENT 2242-2024 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN MULTIFONCTIONNEL HORS CHAUSSÉE RELIANT LES RUES MARIE-CURIE ET DU JUGE-GUIBAULT AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 141 500 \$ À CES FINS – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 2242-2024 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi qu'un emprunt de 1 141 500 \$ à ces fins, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2024;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objet d'améliorer le réseau de transport actif de la Ville en aménageant un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement 2242-2024 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi qu'un emprunt de 1 141 500 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.4.4
2024-03-099

RÈGLEMENT 2244-2024 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES FLAVIE-POIRIER ET DE LA PETITE-NORAIE, POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 427 500 \$ À CES FINS – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 2244-2024 décrétant des travaux pour l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Flavie-Poirier et de la Petite-Noraie, pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle ainsi qu'un emprunt de 427 500 \$ à ces fins, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 12 février 2024;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objet de procéder à l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Flavie-Poirier et de la Petite-Noraie ainsi que de procéder à l'aménagement d'une piste multifonctionnelle à cet endroit afin d'assurer la sécurité des utilisateurs ainsi que la fluidité de la circulation; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Alexis Nantel

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement 2244-2024 décrétant des travaux pour l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Flavie-Poirier et de la Petite-Noraie, pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle ainsi qu'un emprunt de 427 500 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 25 mars 2024 à 20 h.

10.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 33.

(Signé)

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier